

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE KNOERINGUE
DE LA SEANCE DU 16 JUIN 2025**

LISTE de PRESENCE

Sous la présidence de M. UEBERSCHLAG André, Maire

Présents : MM. GROELLY Patrick, WILHELM Caroline, ZOELLE Jean-Denis, adjoints.
MM. DOPPLER Franck, GUTZWILLER Laurent, MERTZ Julie MUNCH Johnny,
UEBERSCHLAG Franck.

Absents excusés : MM. FRISCH Guillaume, MUNCH Pascal.

Le secrétaire de séance : Mme WILHELM Caroline.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
2. Urbanisme
3. Travaux communaux
4. Affaires scolaires
5. Saint-Louis Agglomération
6. Divers

1. – APPROBATION du PROCES-VERBAL du 24 mars 2025

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par Monsieur le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. – URBANISME

2.1. - Circulation dans la rue du Général de Gaulle

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de limitation de la vitesse à 30 km/h dans la rue avait été formulée par les époux Fink en raison des excès de plus en plus fréquents qui y sont constatés, y compris ceux des camions, voire même des tracteurs.

Pour répondre à cette problématique, plusieurs solutions sont proposées au cours du débat :

- **La pose de chicanes**, mais la réglementation, en fonction de la limitation de la vitesse, impose une distance entre elles que la longueur de la rue ne permet pas ; par ailleurs, les sorties des parcelles privées constituent également un obstacle à cette proposition.

- **La pose de coussins berlinois**, mais ceux-ci génèrent trop de nuisances lors de leur franchissement, et ils ne sont pas vraiment appropriés pour les routes secondaires.
- **Une généralisation de la limitation de la vitesse à 30 km/h à toutes les rues du village** (exceptée la route départementale).

Après en avoir délibéré, il est décidé, à l'unanimité, de :

- faire établir un plan détaillé d'implantation de panneaux de limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble des rues du village (hors Départementale),
- demander un devis pour la totalité des panneaux nécessaires.

2.2. – Documents d'urbanisme

Monsieur le Maire présente les différentes demandes déposées en mairie depuis le dernier Conseil Municipal :

Documents d'urbanisme	Lieu/Adresse	Motif	Avis
DP Feuermann Olivier	12 bis, rue des Romains	Abri à bois	Favorable
PC Sanchez Denis	8, rue des Romains	Réhabilitation de bâtiments existants avec création de 3 logements	Incomplet

3. – TRAVAUX COMMUNAUX

3.1. – Extension des réseaux eau et assainissement par SLA rue des Jardins

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite au marché notifié le 6 février 2023 et au devis SCATP du 23 avril 2025 estimé à 75 766.50 € HT, soit 90 919.80 € TTC, le Président de SLA a passé commande des travaux d'extension du réseau d'assainissement unitaire et du réseau d'eau potable rue des Jardins.

3.2. – Presbytère : cuisine et WC

Concernant les travaux de réfection de la cuisine et de la création de WC au RDC de l'ancien presbytère potentiellement programmés en 2026, il convient de rencontrer les entreprises sur site pour l'établissement des devis (éventuellement les entreprises Rust et Ehret,...). Monsieur le Maire en appelle aux volontaires.

3.3. – Extension du Groupe Scolaire de Folgenschbourg

Monsieur le Maire rend compte de la présentation du projet d'extension du groupe scolaire de Folgenschbourg qui a eu lieu le 14 avril 2025.

Il rappelle que le 19 janvier 2017, la commune de Folgensbourg avait obtenu un permis de construire concernant l'agrandissement de l'accueil périscolaire, sans extension dimensionnelle extérieure du bâtiment mais après des travaux de sous-œuvre permettant une utilisation de l'entresol. Le budget fut arrêté à 600 000.00 € HT (base 2016) avec un phasage possible des espaces à aménager :

Phase 1 : salle multiactivité supplémentaire,

63

Phase 2 : bloc sanitaire,

Phase 3 : espace repas avec ses dépendances.

En raison de certaines contraintes financières, mais surtout sanitaires (Covid), ce projet fut reporté.

A ce jour, après révisions tarifaires, le budget total se porte à 915 300.00 € HT environ. Compte tenu de ce coût, il est proposé, sur la base des plans liés au PC, de se limiter dans un premier temps aux travaux indispensables, à savoir ceux de la phase 1 et 2 à réaliser en 2025 (estimation faite à 611 182.50 € HT compatible avec les capacités budgétaires de la commune), et d'effectuer les travaux de la phase 3 en 2026 (solde de l'opération estimé à 304 097.75 €)

La commune de Folgensbourg, conformément aux délibérations prises le 12 février 2025, propose que Knoeringue, compte-tenu de sa quote-part à 10%, participe financièrement :

- aux travaux des phases 1 et 2 à hauteur de 50 354.35 € HT environ, (montant potentiellement modifiable en cas de réajustement tarifaire) puisque le montant net de subventions et de participations restant à la charge de Folgensbourg est évalué à 503 543.55 € HT,
- aux travaux de la phase 3, estimés à 180 000.00 € HT, à hauteur de 18 000.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et décide :

- De prévoir au BP de 2025 les crédits nécessaires à hauteur de 60 000.00 € pour participer au financement des travaux des phases 1 et 2,
- De prévoir au BP de 2026 les crédits nécessaires à hauteur de 25 000.00 € pour participer au financement des travaux de la phase 3.

3.4. – Décision Modificative

Afin de pouvoir participer au financement des phases 1 et 2 des travaux d'investissement liés à l'extension du groupe scolaire de Folgensbourg, il convient de créditer le compte 2324 (subventions d'équipement versées) de 60 000.00 € que l'on équilibre par une diminution du même montant au compte 2111 (terrains nus).

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, cette décision.

Dépenses d'Investissement	
Article	Montant
2324	+ 60 000.00 €
2111	- 60 000.00 €
Equilibré	

3.5. – Fontaine

Quelques difficultés ont été rencontrées pour finaliser le chantier, notamment au niveau des perçages, mais la conduite d'eau est prête à l'emploi. De l'eau coulera de cette fontaine très prochainement.

3.6. – Parking à vélos

Le dispositif est présenté aux membres présents. Il sera bientôt posé aux abords de la mairie.

4. – AFFAIRES SCOLAIRES

4.1. – Subvention scolaire

Le Conseil Municipal décide l'octroi d'une subvention de :

52 €uros (13 €/jour pendant 4 jours) à :

- MUNSCHINA Inès

pour sa participation à un séjour d'immersion dans un « American Village » à Jasseron dans l'Ain du 10 au 13 juin 2025.

A ce sujet, il conviendra, lors du prochain Conseil Municipal, de débattre du montant journalier de la subvention communale allouée aux familles des enfants du village participant à des séjours scolaires. Il semble que la somme de 13€/jour par enfant devrait être réexaminée.

5. – SLA

5.1. – PFAS : information

Monsieur le Maire fait part de sa déception concernant l'absence de débats lors du vote de la délégation du service public de l'eau.

La DSP propose une période de 12 années pour amortir les investissements nécessaires à la lutte contre les PFAS (ces substances per- et polyfluoroalkylées qui sont une famille de plusieurs milliers de composés organiques fluorés synthétiques persistants dans l'environnement, utilisés dans divers produits pour leurs propriétés antiadhésives, résistantes à la chaleur et imperméabilisantes). La participation de SLA n'est pas définie. Par ailleurs, que se passe-t-il s'il est constaté que les usines de traitement ne sont pas adaptées aux volumes à traiter ; sont-elles modulables en fonction des besoins ? Pas de réponse...

Il est prévu d'installer des unités mobiles de traitement dont le coût est estimé à plus de 6 millions d'Euros ; il va sans dire que cet investissement aura un lourd impact sur les factures des consommateurs, ce qui conduira à terme à une harmonisation des tarifs, à la hausse, sur l'ensemble de l'Agglo.

Enfin, Monsieur le Maire informe que l'ARS n'a rien fait en matière d'étude d'impact sur la population.

64

6. – DIVERS

6.1. – Recensement de la population du 15 janvier au 14 février 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10 et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi que celle des agents coordonnateurs ;
ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire ;

après en avoir délibéré, décide

- **de charger** le Maire de procéder aux enquêtes de recensement, et de les organiser,
- **de désigner** Mme Mégane MUFFLER agent recenseur et Mme Nathalie KOENIG coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement,
- **de fixer** la rémunération de l'agent recenseur au montant de la dotation que la commune percevra pour les opérations de recensement,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

6.2. – Nouveau curé pour la Communauté de Paroisses des Sources du Prieur

L'Archevêché de Strasbourg ayant appelé l'Abbé GRANDDET Alexandre à d'autres missions en tant qu'aumônier des Sœurs du très Saint Sauveur dans la maison-mère située à Oberbronn, un nouvel abbé a été affecté à la conduite de notre Communauté de paroisses. Il s'agit de Monsieur Joseph NGUYEN, âgé de 47 ans et originaire du Vietnam. Il prendra ses fonctions à partir de la rentrée prochaine et logera à Ranspach le Bas.

6.3. – JSP : remise de diplômes

La section JSP de la Porte du Sundgau invite les élus à participer à la cérémonie officielle de remise des diplômes à nos jeunes Sapeurs-Pompiers qui se tiendra à la caserne de Ranspach le Haut le 4 juillet prochain à 19h00.

6.4. – Dépôts d'ordures sauvages

De nouveaux actes d'incivilité ont été constatés, notamment, la pose de sacs d'ordures ménagères à proximité des conteneurs de recyclage.

Certaines pistes ont été mises en avant dans la lutte contre ces dépôts : des panneaux d'affichages avec mise en garde, voire éventuellement des caméras,...

Monsieur le Maire propose d'étudier au préalable la législation en vigueur dans ce domaine précis pour ensuite décider des mesures appropriées à prendre lors du prochain Conseil municipal.

Aucun membre n'ayant à intervenir, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h30.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 24 mars 2025
2. Urbanisme

3. Travaux communaux
4. Affaires scolaires
5. Saint-Louis Agglomération
6. Divers

Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de Knoeringue de la séance du 16 juin 2025

Nom et Prénom	Qualité	Signature
UEBERSCHLAG André	Maire	
WILHELM Caroline	Secrétaire de séance	